

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 76.98 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : K.R.E.I.M.Driss 16.8529

Date de naissance :

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 61 49 29 98 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie

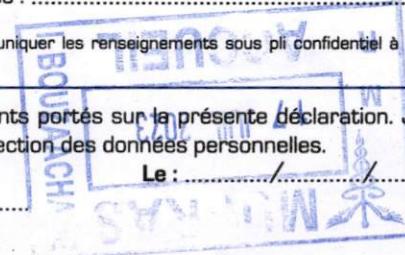
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Signature de l'adhérent(e) : Driss



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 MAI 2023	CCAA	100		 Dr. Souhail ALAMI Médecin Généraliste 145 Avenue Abdellatif Dacoura Casablanca Maroc

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CARLO ALIANCA Haj le 21/05/2023	23/05/23	324,40 109,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SOUHAÏLA ALAMI
MÉDECINE GÉNÉRALE

Lauréate de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ
الدكتورة سهيلة علمي
الطب العام

خريجة كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

- دبلوم جامعي في داء السكري
- طب الشغل "جامعة ريمس-فرنسا"
- شهادة في الحجامة الطبية
- الفحص بالصدى
- تخطيط القلب

BOUAFA SAADIA

Casablanca, le:

ORDONNANCE

-PREDNI 20 : 3CP / J LE MATIN PDT 3JOURS

PUIS PRENDRE AFLAMIC 15MG : 1CP / J

APRES REPAS LE MATIN PDT 5JOURS

-DOLIPRANE 1000 : 1CP / J SI DOULEUR

-VITANEFRIL FORT : 1CP MATINE T SO

PDT 1SEMAINE

-AINAT ROLL ON

-OEDES 40 MG : 1CP / J AVANT REPAS

LOT N°:

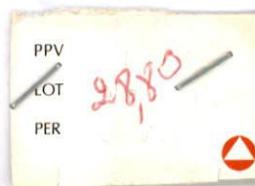
UT. / V.:

PPV (DH):

40,00

8 051128 636727

Lot : 23004
À consommer de préférence avant le : 01/2026
P.P.C : 89,50 DH



548, bd Oued Daoura, Haj Fateh, Espace Bureau Lina - ETG 3 (près de la mosquée Haj Fateh) - CASABLANCA
548، شارع واد الدورا ، الحاج فاع ، الألفة - الطابق الثالث (قرب مسجد الحاج فاع) - الدار البيضاء

06 17 24 26 81

05 22 65 33 20

souhailaalam0@gmail.com

LOT 230008
EXP 02/2026
PPV 28.00DH



merck

ME

Glucophage® 1000 mg

Comprimé pelliculé

Chlorhydrate de metformine

Voie orale

30 Comprimés pelliculés

Dr. SOUHAÏLA ALAMI

MÉDECINE GÉNÉRALE

Lauréate de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

- Diplôme Universitaire en Diabetologie
- Médecine de Travail "Université de Reims-france"
- Certificat en Hijama Medicale
- Echographie
- Electrocardiogramme



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الدكتورة سهيله علمي
الطب العام

خريجة كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

- دبلوم جامعي في داء السكري
- طب الشغل "جامعة ريمس-فرنسا"
- شهادة في الحجامة الطبية
- الفحص بالصدى
- تحفيظ القلب

Casablanca, le:

ORDONNANCE

1250
Dose 50
3aodic

12 MAI 2023



— Glucophage R
28,03 Kcp statim alors
— Kcp le SOIN
— Kcp
— Kalmagas cp
7900 et 107,90 et 1cp
— Kalmagas cp 30 min
— statim et Kcp le SOIN
Dr. Souhaïla ALAMI
Médecin Généraliste
15, Boulevard Daoura
Ouïta - Casablanca
Maroc

548, bd Oued Daoura, Haj Fateh, Oualfa, Espace Bureau Lina - ETG 3 (près de la mosquée Haj Fateh) - CASABLANCA
548, شارع واد الدورة ، الحاج فاتح ، الألفة - الطابق الثالث (قرب مسجد الحاج فاتح) - الدار البيضاء

📞 : 06 17 24 26 81

📞 : 05 22 65 33 20

✉ : souhailaalami0@gmail.com

LOT 211949
EXP 04/2024
PPV 74.10DH



Microgranules gastrorésistants en gélules

14 x

OEDES
oméprazole

®

40 mg
Voie orale


COOPER
PHARMA